

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint Germain-sur-Ay

Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20251201-DM2025-99-DE
Date de télétransmission : 01/12/2025
Date de réception préfecture : 01/12/2025
Extrait du registre
des Décisions
du Maire

DECISION DU MAIRE N° 2025-99

1 - COMMANDE PUBLIQUE 1.1 - Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, le devis n°EV-251127 d'IXPRIA Bureau de contrôle en date du 27/11/2025 d'un montant de 1 950,00€ H.T. (2 340,00€ TTC) ;

DECIDE

Article 1er :

de signer le devis n°EV-251127 d'IXPRIA Bureau de contrôle, pour une mission de repérage amiante et plomb avant travaux et démolition d'une partie de la maison Lenourry, d'un montant de 1 950,00€ H.T. (2 340,00€ TTC) ;

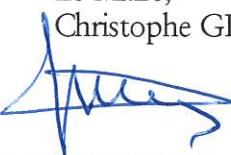
Article 2 :

que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, en dépenses d'investissement, à l'article 231 « immobilisation corporelles » opération 240 « aménagement ex maison Lenourry ».

Fait à Saint-Germain/Ay,
Le 1^{er} /12/2025,

Le Maire,

Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.